

Nouvelle offensive judiciaire des locataires de deux hôtels meublés

Menacés d'expulsion, les locataires d'hôtels dégradés réclament leur relogement, conformément à la loi. Ils poursuivent un marchand de sommeil et la municipalité

Le bras de fer se durcit entre la ville de Marseille et l'association "Un centre ville pour tous". Ses militants redoutent que les projets de rénovation des quartiers dégradés de Bel-sunce et du Panier ne laissent sur le bord du chemin les locataires des nombreux hôtels meublés. Deux procès avaient lieu hier après-midi devant le tribunal d'instance.

Menacés d'expulsion, les onze locataires d'un hôtel meublé situé rue de la Fare et propriété de la Ville de Marseille, ont demandé la condamnation de la municipalité et de leur bailleur à les reloger. En l'absence d'un avocat représentant le maire, ce débat a été tronqué : "La ville de Marseille est dé-faillante. C'est dommage", a

d'emblée déploré la présidente Françoise Pietri.

Ces familles -- dont quatre enfants et trois bébés -- ont reçu le 28 mars un congé les invitant à libérer leur chambre avant le 30 avril. Très peu de temps après, les huissiers leur renvoyaient des commandements à quitter les lieux et à payer les dommages et intérêts fixés par le juge des référés.

La ville et son opérateur, la société d'économie mixte Marseille Aménagement, souhaitent acquérir cet immeuble pour le rénover. En novembre 1996, la municipalité avait signifié à la gérante de l'hôtel, Halima Oueslati, la rupture du bail commercial. Ce n'est qu'au terme d'une longue procédure qu'a été fixée l'indemni-

té d'éviction. En échange d'une somme de 316 000 F, la municipalité a demandé aux gérants de leur remettre les lieux libres de toute occupation. Avec une pénalité d'1 % par jour de retard.

Pour Nordine Abouakil, membre de l'association "Un centre ville pour tous", "la ville sous-traite ainsi l'expulsion des occupants aux marchands de sommeil et cette pénalité sur l'indemnité d'éviction ne fait que les exciter. D'où les pressions, les menaces sur les locataires". Au 6 rue de la Fare, les portes des chambres ont été cassées et, vendredi, l'électricité a été coupée. Les militants associatifs souhaiteraient que, lors du rachat des meublés par Marseille Aménage-

ment, une part des nouveaux appartements soit consacrée au relogement des anciens locataires, en adéquation avec la loi Solidarité et renouvellement urbains.

Lors de la même audience, M^{me} Chantal Bourglan a également réclamé le relogement des huit locataires de l'hôtel Mozart, un meublé de la rue Molière géré par un hôtelier âgé de 96 ans. Cet immeuble insalubre -- où les chambres sont tout de même louées de 750 à 1 400 F -- est frappé par un arrêté municipal de péril depuis 1994. Certains immigrés retraités vivent là depuis vingt-cinq ans, sans eau chaude ni chauffage. Avec un WC pour douze familles. Jugements le 13 août.

Luc Leroux